

86.15-0

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Libre confessionnel
- Provincial et communal
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 14 décembre 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique : gestionnaire de bases de données – module de base (convention).

Code de l'U.F. :	754493021W1	Code du domaine de formation :	709
------------------	-------------	--------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de : qualification **X transition**
du degré : inférieur **X supérieur**

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui **X non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Répondre à l'Administration

code de L'U.F. 754493021W1	code du domaine = 709
-------------------------------	-----------------------------

8BIS

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U.</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire d'utilisation de logiciels	CT	S	12
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXX	P	0
		Total des périodes	12

12. Réserve au service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

AVIS FAVORABLE
LE 15.01.99

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



ASP COORD

Date : 10 FEV 1999

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

1 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION :

**INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

1 Finalités générales :

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- a) concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- b) répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières :

- a) Permettre de répondre de manière raisonnée et efficace à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu et leur application.
- b) Développer les techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des fonctions de base d'un gestionnaire de base de données
- c) Développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
 - des méthodes de travail transférables,
 - des attitudes d'autogestion des la formation et d'évaluation autonome (auto-formation)
- d) Familiariser l'étudiant avec les fonctionnalités de base nécessaire pour effectuer avec fruit les travaux informatiques qui requièrent une connaissance élémentaire d'un gestionnaire de base de données.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES :

**INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

2.1 Capacités

L'étudiant sera capable de :

- de manipuler la souris ;
- d'évoluer dans l'interface graphique Windows ;
- de créer, supprimer, renommer un dossier ;
- de copier, de déplacer et de supprimer un fichier.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu :

- « Introduction aux applications Windows (convention)

3. CONSTITUTION DE GROUPES ET REGROUPEMENT

**INFORAMTIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de ³⁰ personnes.
Chaque apprenant doit disposer d'un poste de travail.

4. PROGRAMME DU (DES) COURS

INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données – Module de base (convention)

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable :

- de définir table ou fichier, enregistrement, champ en distinguant les différents types ;
- de créer une table, un fichier, d'y ajouter, modifier, supprimer, déplacer un champ, un enregistrement ;
- de regrouper et de traiter des informations (tri, classement, requête) ;
- de sauvegarder et de récupérer une table, un fichier.

Recommandations :

- On encouragera le respect des règles ergonomiques.
- On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

5. CAPACITES TERMINALES

**INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra être capable :

- de créer une table, un fichier,
- de créer, modifier, supprimer un enregistrement,
- d'effectuer une requête, un tri, un classement
- de sauvegarder et de récupérer une table.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du degré d'autonomie,
- du respect des consignes,
- des choix techniques opérés.

Date :

6. CHARGE DE COURS

**INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert doit faire la preuve d'une connaissance actualisée dans le domaine de « gestionnaire de base de données ».